ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Plan social sur Le site de General Electric Belfort

Question au Gouvernement n° 2023

Texte de la question

PLAN SOCIAL SUR LE SITE DE GENERAL ELECTRIC BELFORT

M. le président. La parole est à M. Ian Boucard.

M. Ian Boucard. Ma question, à laquelle j'associe Michel Zumkeller, s'adresse au ministre de l'économie et des finances. Monsieur le ministre, l'annonce par General Electric, la semaine dernière, d'un plan social massif de près de 1 050 emplois a été un vrai coup de massue pour notre département. Non seulement l'entreprise n'a pas respecté son engagement de créer 1 000 emplois, mais elle s'apprête à en supprimer autant. Les conséquences sur l'économie, les sous-traitants, les artisans et les commerçants sont considérables dans un département de 150 000 habitants et un site industriel vieux de cent quarante ans. Ce plan social n'est pas acceptable !

Vous êtes venu ce lundi à Belfort pour rencontrer, sur le site de General Electric, les représentants des salariés et les élus locaux ; au cours de cette réunion, que je qualifierais de constructive, chacun a pu développer ses analyses et proposer des solutions à cette situation.

General Electric communique depuis plusieurs mois sur l'absence d'avenir du marché de la turbine à gaz, qui est, certes, en baisse, mais qui connaît une activité cyclique et qui pourrait être en phase de rebond très prochainement, notamment parce que les turbines sont utiles pour compenser les pertes de charge des énergies renouvelables.

M. Fabien Di Filippo. Eh oui !

M. Ian Boucard. Or des suppressions de postes aussi nombreuses mettent en danger les sites de Belfort et de Bourogne, en raison de la perte des compétences et des savoir-faire. Nous redoutons que General Electric cherche à faire disparaître l'activité de turbine à gaz du site de Belfort pour la délocaliser, bien loin des intentions affichées d'adaptation au marché : cela n'est pas acceptable !

Par ailleurs, nous avons poursuivi l'étude des pistes de diversification industrielle possibles. L'aéronautique est l'activité qui semble la plus pertinente et la plus créatrice d'emplois. General Electric doit s'investir dans cette branche à Belfort, et le Territoire de Belfort a besoin que l'État s'engage aux côtés des collectivités locales. L'hydrogène est également un débouché d'avenir sur lequel notre département est déjà très avancé et que l'État, par votre intermédiaire, peut nous aider à développer.

Monsieur le ministre, vous l'avez compris lors de votre visite, l'ensemble des acteurs locaux est prêt à travailler et à s'engager à vos côtés pour garantir l'avenir industriel du site de Belfort. En 2014, lorsque le PDG d'Alstom avait voulu fermer l'usine, toute la population s'était retrouvée dans la rue pour s'y opposer. L'État s'était engagé à nos côtés, l'usine n'avait pas fermé, et elle recrute à nouveau aujourd'hui. Le samedi 22 juin, Belfort se

remobilisera aux côtés des salariés de General Electric pour défendre notre savoir-faire et nos emplois. Soyez assuré que nous ne lâcherons rien !

Aussi, monsieur le ministre, ma question est très simple : comment l'État compte-t-il s'engager à nos côtés ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe LR.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'économie et des finances.

M. Bruno Le Maire, *ministre de l'économie et des finances.* Je partage totalement votre appréciation, monsieur le député. Le plan social de General Electric n'est pas acceptable en l'état. Je veux saluer votre sens des responsabilités, celui du maire de Belfort, Damien Meslot, celui du président du département, celui de l'ensemble des élus locaux et celui, évidemment, des représentants syndicaux, qui se battent pour que General Electric clarifie ses intentions pour le site de Belfort.

Le plan social n'est pas acceptable, parce que le nombre de salariés concernés, plus de 1 000, est trop élevé et, vous venez de le dire, parce que General Electric doit clarifier ses intentions : s'agit-il de s'adapter au marché des turbines à gaz, qui est moins porteur aujourd'hui qu'il y a quelques années, ou s'agit-il de liquider purement et simplement les activités de turbine à gaz à Belfort, ce qui serait pour vous, comme pour moi et les salariés, totalement inacceptable ?

Nous allons demander à General Electric de réduire son plan social et de clarifier ses intentions. Nous avons mis en place un comité de suivi de ce plan social,…

M. Sébastien Jumel. État stratège, État spectateur !

M. Bruno Le Maire, *ministre.* …et nous nous retrouverons au ministère de l'économie et des finances au début du mois de septembre, pour examiner l'évolution du plan social et déterminer s'il répond à vos demandes et aux nôtres.

Dans le même temps, nous devons immédiatement engager, avec votre soutien, la diversification du site. Des possibilités existent du côté des centrales nucléaires et de l'hydrogène, avec notamment le projet d'institut de stockage de l'hydrogène, que je soutiens pleinement et qui devrait, je l'espère, être validé dans quelques semaines.

Il y a également un projet aéronautique particulièrement porteur : je le redis, pour chaque euro que General Electric Aviation mettra dans ce projet à Belfort, l'État apportera 1 euro d'argent public pour diversifier l'activité industrielle de Belfort.

Nous travaillons tous ensemble, nous sommes engagés collectivement pour assurer l'avenir industriel de Belfort : c'est comme cela que nous réussirons et c'est comme cela que nous ferons évoluer General Electric. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM et sur quelques bancs du groupe MODEM.)*

Données clés

Auteur : M. Ian Boucard
Circonscription : Territoire de Belfort (1re circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question au Gouvernement
Numéro de la question : 2023
Rubrique : Industrie
Ministère interrogé : Économie et finances
Ministère attributaire : Économie et finances

Date(s) clée(s)

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/questions/QANR5L15QG2023

Question publiée au JO le : 6 juin 2019
La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 6 juin 2019